

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

COMMISSIE VOOR GELIJKE KANSEN EN VROUWENRECHTEN

**COMMISSION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES
FEMMES**

VERGADERING VAN DINSDAG 30 APRIL 2024

RÉUNION DU MARDI 30 AVRIL 2024

VERSLAG ZONDER VERTALING

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU SANS TRADUCTION

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Présidence : Mme Margaux De Ré, présidente.

[105]

[107]

QUESTION ORALE DE MME AURÉLIE CZEKALSKI

À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant l'accessibilité des sites web et applications des services publics bruxellois aux personnes en situation de handicap.

[109]

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Depuis 2020, toute personne en situation de handicap doit pouvoir accéder à tous les sites internet et applications du secteur public. Depuis septembre 2020, j'interroge à ce sujet les différents membres du gouvernement bruxellois.

Cependant, selon un rapport d'audit que vous avez envoyé au président du Parlement bruxellois en janvier 2024, la moitié des sites web et des applications des services publics testés ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les principaux constats du rapport sont les suivants : la moitié des sites n'ont pas de déclaration d'accessibilité, ou une déclaration qui n'est pas accessible ou à jour ; quatre sites ne permettent pas la navigation au clavier, ce qui les rend inaccessibles aux personnes ayant des limitations motrices ; enfin, aucun site n'est totalement conforme aux normes d'accessibilité.

Ces résultats sont inacceptables. Les services publics ont un rôle d'exemplarité en matière d'accessibilité. Ils doivent garantir que leurs sites web et applications sont accessibles à tous les citoyens, y compris aux personnes en situation de handicap. Il est urgent de rattraper le temps perdu. Il faut mettre en place des mesures concrètes pour améliorer l'accessibilité des sites web et des applications des services publics bruxellois.

Aujourd'hui, les seules mesures prévues consistent en la sensibilisation et la formation du personnel. Il faut aller plus loin vis-à-vis de ces administrations dont les sites web et applications ne sont pas accessibles à tous. Il est temps de prendre ses responsabilités et d'agir pour rendre les sites web et applications des services publics accessibles.

À la suite de ces résultats, quelles mesures sont-elles prises ? Qu'avez-vous entrepris avec les différentes administrations, et quels sont les retours de ces dernières à la suite de l'audit ?

Quel est le calendrier prévu pour la mise en conformité des sites web et des applications avec les

normes d'accessibilité ? Quels sont les moyens financiers et humains qui seront mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Quelles sont les sanctions prévues pour les administrations qui ne respecteront pas les normes d'accessibilité ? Comment sera assuré le suivi des progrès réalisés par les administrations ?

[111]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Madame la Députée, permettez-moi de resituer le contexte afin de clarifier le rôle d'equal.brussels. Sur la base de la directive (UE) 2016/2102 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 mai 2022 portant exécution de l'ordonnance du 4 octobre 2018 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics régionaux et des communes a désigné equal.brussels en tant qu'organe de contrôle.

Un marché public a été passé afin d'accompagner les institutions bruxelloises dans la mise en œuvre de cette directive. L'objectif était de permettre aux administrations d'auditer et de labelliser leur site via un prestataire externe. À partir de février 2023, equal.brussels a organisé des sessions de formation et de sensibilisation, auxquelles plusieurs dizaines de développeurs et rédacteurs web ont participé. Un vade-mecum a également été rédigé.

Jusqu'à la récente désignation de mon administration comme organe de contrôle, aucune désignation ni aucun suivi du respect des normes d'accessibilité numérique n'avait été effectué. La désignation d'equal.brussels a permis d'avancer concrètement et de vérifier que tous les sites soient bel et bien accessibles aux personnes en situation de handicap.

Equal.brussels a donc bien uniquement une mission de contrôle et non une mission de mise en conformité, comme prévu par les textes légaux. Elle n'a qu'un rôle de sensibilisation, de formation et de contrôle et ne joue pas un rôle actif dans la mise en conformité des sites, ce qui serait tout à fait hors de ses compétences techniques et sectorielles.

Les audits des quinze sites web ont été réalisés par Bruxelles ConnectIT en juillet 2023. Je précise que seuls deux sites audités relèvent d'administrations sous ma tutelle : equal.brussels et Bruxelles Logement. Pour Bruxelles Logement, les résultats de l'audit sont bons et la déclaration est présente. Le site fait clairement partie des « bons élèves ».

En revanche, l'audit du site d'equal.brussels a donné un résultat de conformité partielle. Bruxelles ConnectIT suit les travaux et traite actuellement certains des points problématiques.

[113]

À la suite du rapport d'audit communiqué aux administrations concernées à la mi-novembre 2023, plus de la moitié d'entre elles ont pris contact avec equal.brussels, notamment pour obtenir des informations ou accuser réception des résultats de l'audit.

Des réunions bilatérales ont eu lieu avec plusieurs administrations pour les conseiller dans la mise

en conformité de leur site ou application mobile et leur rappeler la possibilité de recourir à un soutien sur mesure grâce aux accords-cadres conclus par l'autorité fédérale pour les audits, par le biais de l'organisation de formations, mais aussi la consultance et le support techniques. Au vu des résultats des audits, des formations supplémentaires sont au programme d'equal.brussels pour cette année.

La mise en conformité des sites des administrations est de leur ressort, sous l'autorité du ministre de tutelle. Le calendrier de réalisation ne m'est donc pas connu. Les moyens financiers et humains dépendent des efforts consentis par chaque administration concernée.

En ce qui concerne le site web d'equal.brussels, les recommandations ont bel et bien été appliquées à la suite du premier audit en juin 2023. En 2024, le site a été l'objet d'une refonte graphique et structurelle. Par ailleurs, un nouvel audit est prévu dans le courant du mois de juin 2024.

Pour le site web de Bruxelles Logement, les quatre points qui devaient être améliorés à la suite de l'audit ont déjà été corrigés dans la déclaration d'accessibilité : le champ d'application et la procédure à suivre en cas de réponse non satisfaisante à une notification ou demande sont à présent décrits, l'organisme de contrôle compétent a été ajouté et le lien vers le rapport de l'audit et la date de celui-ci ont été intégrés.

Les problèmes techniques restants seront pris en compte lors de la migration du site web prévue à la fin de 2024 dans le cadre de la stratégie web régionale à laquelle Bruxelles Logement participe activement avec Paradigm.

Comme vous pouvez le constatez, les administrations sous ma tutelle se sont donc mises totalement en conformité.

Concernant la formation donnée pour apprendre à rendre un site accessible, un programme de formation axé sur la pratique en groupes réduits est prévu en 2024, en mission 5, et 30.000 euros ont été dégagés pour l'accessibilité numérique afin de doubler les formations prodiguées en 2023.

À cet effet, equal.brussels a mis en place des cycles de formation à l'accessibilité numérique qui ont débuté en avril et se poursuivront en mai et juin 2024 afin de permettre aux services publics de mettre leur site à niveau.

Selon l'ordonnance bruxelloise, elle-même conforme à la directive européenne, il n'existe aucune sanction prévue pour les administrations qui ne respectent pas les normes d'accessibilité.

Enfin, quant au suivi des progrès réalisés par les administrations, equal.brussels suit la mise en conformité des sites publics par les administrations grâce aux audits réalisés annuellement, avec la collaboration de Bruxelles ConnectIT, dans le cadre du rapportage fédéral à la Commission européenne.

[115]

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Il est vrai que nous avons assisté, à l'époque, à une partie de ping-

pong afin de savoir quelle administration allait être chargée du contrôle. Une décision avait finalement été prise. Mon groupe, par mon entremise, avait déposé un texte pour accélérer ce processus. Entre-temps, le gouvernement et la majorité s'étaient emparés du sujet. Je remercie en tout cas equal.brussels pour tout le travail effectué.

Aucune sanction n'est effectivement prévue, mais le fait d'être pointé du doigt peut pousser les services qui ne sont pas en conformité à tout faire pour pallier ces lacunes. J'espère que les formations et les recommandations permettront aux différents services de mettre en conformité leurs sites et applications. Il faut se battre pour que l'information publique soit accessible à tous.

- *L'incident est clos.*

[119]

QUESTION ORALE DE MME FARIDA TAHAR

À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant le processus de sélection et les critères retenus pour la constitution des organisations membres du Conseil consultatif bruxellois pour l'élimination du racisme.

[121]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je vous ai déjà interrogée sur le sujet dans le cadre d'une question d'actualité, à la suite d'un article paru dans la presse il y a près de deux mois.

Le Conseil consultatif bruxellois pour l'élimination du racisme émane d'une volonté du secteur associatif. Nous tenons à saluer le fait que vous avez répondu à l'attente du secteur. Je rappelle que ce Conseil est le résultat de l'une des actions du plan bruxellois de lutte contre le racisme et qu'il sera chargé d'éclairer l'action publique sur les enjeux et questions relatifs à la lutte contre le racisme, et plus particulièrement sur les réalités vécues par les personnes concernées. Le Conseil se compose de 22 membres effectifs et d'autant de suppléants, désignés pour un mandat de cinq ans renouvelable. Ils sont tous mandatés par l'organisation qu'ils représentent.

En choisissant la voie d'un organe consultatif, la Région devait s'assurer que soient sollicités les avis d'organisations antiracistes ainsi que de personnes vivant le racisme sous toutes ses formes, en ce compris l'antisémitisme, l'islamophobie, l'asiophobie, l'afrophobie, la romophobie, etc. Vous vous y étiez par ailleurs engagée, à l'occasion notamment d'une réponse à une question écrite adressée par mes soins en novembre dernier. Vous précisiez alors que la sélection des membres effectifs et membres suppléants provenant d'organisations pertinentes de la société civile antiraciste veillerait à la représentativité des divers mouvements antiracistes actifs en Région de Bruxelles-Capitale.

[123]

Madame la Secrétaire d'État, je salue évidemment la création tant attendue de ce Conseil. Il s'agit là d'une excellente initiative, qui rejoint la volonté des associations antiracistes, dont la coalition Napar, qui avaient appelé à la création d'un conseil des minorités ethnoculturelles en Région de Bruxelles-Capitale, à l'image de Brupartners ou encore du Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cependant, nous ne pouvons que constater que, contrairement aux autres formes de racisme, l'islamophobie n'est pas représentée dans ce Conseil consultatif bruxellois pour l'élimination du racisme. C'est l'angle mort de la lutte contre le racisme. Cette absence de représentation - tant des associations qui œuvrent pour que cessent les actes de racisme à l'encontre des personnes de confession musulmane, que des personnes qui les subissent au quotidien - a pour conséquence une invisibilisation de cette forme de racisme, pourtant reconnue en tant que telle, aux niveaux national et international. Depuis l'an passé, il existe en effet, le 15 mars, une Journée internationale de lutte contre l'islamophobie créée par l'Organisation des Nations unies.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur la procédure de sélection des associations membres du Conseil consultatif bruxellois pour l'élimination du racisme ? Quels indicateurs ont été mobilisés pour sa constitution ? Il me semble qu'une réunion du Conseil devait déjà se tenir fin mars. Pourriez-vous revenir sur son contenu ?

Lors de l'une de mes questions précédentes portant sur la sélection des organisations, vous aviez parlé d'organisations « pertinentes » de la société civile antiraciste. Je ne parviens toujours pas à déterminer selon quels critères la pertinence des organisations a été évaluée. S'agit-il de leur expertise, de leur spécificité ? Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet ? Dans un souci de transparence démocratique, pourriez-vous nous dire pour quelles raisons certaines organisations sont choisies plutôt que d'autres ?

Finalement, pourquoi n'avez-vous pas opté pour une représentation exhaustive de toutes les formes de racisme ? Il ne s'agit pas de mettre en concurrence ou de hiérarchiser, mais il faut que toutes les victimes, quelles qu'elles soient, se sentent représentées.

[125]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État. - La sélection des organisations qui composent le banc associatif du tout premier Conseil consultatif bruxellois pour l'élimination du racisme a été réalisée parmi les organisations qui se sont portées candidates auprès d'equal.brussels.

Conformément à l'ordonnance du 6 juillet 2023 portant sur la création d'un Conseil consultatif bruxellois pour l'élimination du racisme en Région de Bruxelles-Capitale, un appel à candidatures en vue de désigner les onze membres du Conseil provenant d'associations a été publié sur le site internet d'equal.brussels le 18 juillet 2023. Cet appel s'est clôturé le 9 octobre 2023 ; 28 candidatures ont été reçues, dont 26 respectaient les conditions de recevabilité fixées dans le règlement de l'appel à candidatures.

La liste des associations a été approuvée par le gouvernement à l'unanimité, et c'est bien l'ensemble des membres du Conseil, les 22 membres effectifs et les 22 membres suppléants, qui ont été

désignés par le gouvernement bruxellois.

Les critères de recevabilité et de sélection ont été communiqués dans l'appel à candidatures publié et transmis par courriel à la base de données de contacts d'equal.brussels. Les associations candidates devaient répondre à des critères d'éligibilité. Les candidatures jugées recevables et éligibles, selon le règlement de l'appel à candidatures, ont été examinées par equal.brussels à la lumière des critères de sélection détaillés dans l'appel.

Sur la base de l'analyse d'equal.brussels, le gouvernement a tenu compte de la complémentarité des associations, des équilibres pertinents, du pluralisme et de la représentativité des associations retenues. Il a ainsi retenu une liste de onze associations en veillant à une représentation équilibrée sur les plans linguistique et thématique et en privilégiant des approches complémentaires de l'antiracisme.

Comme indiqué aux principaux intéressés, je ne partage pas vos constats concernant la composition du Conseil. C'est une composition équilibrée qui représente, conformément aux critères annoncés, les publics discriminés à Bruxelles et qui fait la part belle aux différentes expertises dont nous avons besoin. La lutte contre le racisme et les discriminations à l'égard des personnes musulmanes y est largement représentée, notamment par le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX), LEVL et BePax, si on se réfère aux termes des dossiers de candidatures de ces associations et aux très nombreuses publications ou campagnes réalisées sur le sujet.

[127]

J'ai tenu compte de la complémentarité, du pluralisme et de la représentativité des associations retenues - également au niveau linguistique ; je n'ai donc exclu personne. Le gouvernement a retenu une liste d'associations à l'unanimité. Pour rappel, ce tout premier Conseil a pour mission d'éclairer le gouvernement bruxellois sur ses actions en matière de lutte contre le racisme. Il voit le jour à l'issue d'un processus ayant débuté il y a plus de trois ans.

Sur la base des recommandations émises par les assises de lutte contre le racisme, il m'est apparu essentiel que le gouvernement bruxellois puisse bénéficier de l'expertise d'une structure composée de manière mixte, tant au niveau des secteurs que des expertises. Pour la première fois en Belgique, les associations, les interlocuteurs sociaux et les experts seront ensemble autour de la table afin de rendre la lutte contre le racisme incontournable pour les gouvernements bruxellois à venir. C'est inédit et nous devons en être fiers.

Si je peux comprendre la déception d'une organisation de ne pas être retenue, il est faux d'en conclure que la lutte contre l'islamophobie n'est pas prise en considération dans ce Conseil. Ce combat n'a jamais été invisibilisé dans le cadre de mon travail durant la législature ; il ne le sera pas davantage dans ce Conseil. Ce dernier a d'ailleurs élu sa présidente et ses deux vice-présidentes, ce dont je me réjouis, lors de sa première réunion, organisée le 26 mars dernier.

À l'heure où l'extrême droite est à nos portes, même à Bruxelles, le Conseil sera un garant déterminant afin que la lutte contre le racisme soit incontournable à Bruxelles, quel que soit l'avenir. Je suis convaincue que nous pourrons tous compter sur la précieuse expertise de cette structure afin

de garantir les droits fondamentaux des personnes discriminées à Bruxelles.

[129]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Madame la Secrétaire d'État, je vous remercie pour ces éléments de réponse, bien qu'ils ne soient pas très différents des précédents. Je note cependant que la réunion du 26 mars a permis d'élire la présidente et les vice-présidentes du Conseil.

Je regrette que les contestations formulées par la coalition Napar, qui regroupe une quarantaine d'organisations, ne soient pas entendues. Cette coalition déplore notamment l'absence du Collectif pour l'inclusion et contre l'islamophobie (CIIB), un acteur pourtant reconnu à l'échelle internationale pour son expertise en matière d'islamophobie, d'actes et de propos racistes. Je ne suis donc pas d'accord pour dire qu'il s'agit d'une représentation équilibrée. En outre, même si je respecte le travail de BePax ou du MRAX, leurs derniers rapports d'activités montrent qu'ils ne travaillent pas du tout sur cette forme de racisme.

Bien que vous indiquiez qu'il s'agit d'une décision du gouvernement, je vous interpelle en votre qualité de secrétaire d'État chargée de l'Égalité des chances. J'espère que vous procéderez, à un moment donné, à l'évaluation de la composition du Conseil et que vous n'écarterez pas totalement certaines pistes et modifierez, par exemple, le règlement afin de pouvoir recourir à l'expertise d'associations comme le CIIB. J'espère que les portes ne sont pas complètement fermées et que vous entendrez la forte demande d'une série d'organisations.

J'ignore évidemment à qui reviendra cette compétence lors de la prochaine législature, mais j'ose espérer qu'il ou elle veillera à assurer une représentation réellement équilibrée que je ne vois pas - et je ne suis pas la seule - à ce stade.

- *L'incident est clos.*

[133]

QUESTION ORALE DE M. SADIK KÖKSAL

À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant le suivi du dispositif des pharmacies pour les violences conjugales et intrafamiliales.

[135]

M. Sadik Köksal (MR).- Lors de la pandémie du Covid-19, il est apparu clairement que les pharmacies pouvaient jouer un rôle important en tant que points de contact pour les victimes de violences intrafamiliales. Pour cette raison, à votre initiative, la Région bruxelloise - par l'intermédiaire de safe.brussels (anciennement Bruxelles Prévention et Sécurité) et d'equal.brussels - , d'une part, et l'Union professionnelle des pharmaciens de Bruxelles, d'autre part, ont uni leurs

forces pour produire une brochure expliquant le rôle que les officines peuvent jouer dans la problématique des violences intrafamiliales. Cette publication a été diffusée à 2.000 exemplaires dans les 196 pharmacies bruxelloises, pour un coût de 1.381 euros.

Pouvez-vous confirmer que la distribution de la brochure informative dans les pharmacies bruxelloises se poursuit actuellement ? Si non, pourquoi ? Si oui, quels sont les mécanismes mis en place pour assurer une distribution continue et régulière de la brochure dans toutes les pharmacies de la Région de Bruxelles-Capitale ?

Y a-t-il eu des ajustements ou des améliorations apportés à la brochure depuis sa première distribution ? Si oui, quels sont-ils ?

Existe-t-il, depuis la réception de la brochure dans les pharmacies, un suivi régulier ainsi que des retours d'expérience de la part des pharmaciens concernant son utilité et son accessibilité pour les personnes concernées ?

Quelles sont les démarches entreprises pour sensibiliser davantage les professionnels de la santé et le grand public à l'existence et à l'importance de cette brochure, notamment à l'égard de la prévention des violences intrafamiliales et conjugales ?

[137]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- L'initiative visant à sensibiliser les pharmaciens sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans la prévention et la lutte contre les violences familiales fait effectivement partie du plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette action est coordonnée par safe.brussels et equal.brussels.

La brochure à ce sujet est le résultat d'une préparation approfondie en coopération avec tous les acteurs, en particulier avec la task force bruxelloise sur les violences familiales, créée durant la crise du Covid-19. Outre cette coopération, safe.brussels a également organisé une concertation préalable approfondie avec les communes bruxelloises.

À la suite de la distribution de cette brochure durant l'automne 2021, nous avons également organisé un webinaire le 5 octobre 2021 en collaboration avec le Centre de prévention des violences conjugales et familiales et l'Union professionnelle des pharmaciens de Bruxelles. Au cours de cet événement, les pharmaciens ont pu adresser leurs questions complémentaires à des experts. À cette occasion, nous avons également reçu un premier retour très positif à propos de la brochure.

La coopération avec l'Union professionnelle des pharmaciens de Bruxelles a également permis à des pharmaciens bruxellois de participer au projet de détection, de prise en charge et d'orientation des victimes mené par la Fédération laïque de centres de planning familial, que je soutiens financièrement depuis plusieurs années. Ce projet a débouché sur un outil et sur plusieurs ateliers autour de la détection, de la prise en charge et de l'orientation pour un large éventail de professionnels. Grâce à la participation des pharmaciens à ce projet, nous avons également pu prendre en compte leur expertise dans la mise en place de ces outils et de ces ateliers.

La brochure a été diffusée à 2.000 exemplaires à 196 pharmacies bruxelloises. Nous ne prévoyons plus de diffuser ce document à grande échelle, étant donné qu'il a plutôt vocation à rester dans les pharmacies pour informer les professionnels.

Au-delà de ces actions, equal.brussels a aussi récemment mis en ligne un nouveau site internet, stop-violence.brussels, qui s'adresse à la fois aux victimes, à leur entourage et aux premières lignes de contact en leur fournissant différents outils d'information multilingues, ainsi qu'une cartographie des services les plus adaptés à la situation spécifique de chaque victime.

[139]

M. Sadik Köksal (MR).- Je suis heureux de constater que plusieurs mesures se sont développées depuis l'apparition de cette initiative en période de crise sanitaire. C'est une très bonne chose, même si certaines pharmacies demandent la poursuite de l'affichage informatif relatif à ce dispositif. C'est important, car certains pharmaciens n'ont eu aucun retour, d'autres n'ont pas reçu de plaintes directes.

Une fois le programme lancé, il faut miser sur la durée. En effet, le lien de confiance entre le pharmacien et sa clientèle permet de libérer la parole. J'entends bien qu'il existe un site internet, mais vu la fracture numérique qui sévit à Bruxelles, le contact direct en pharmacie demeure essentiel. Certaines sociétés commerciales l'ont bien compris et proposent des échantillons de crème avec mention du numéro d'urgence. Ici, on ne parle pas d'un projet de l'Union professionnelle des pharmaciens de Bruxelles, mais d'une société privée. En tant que service public, nous devons adopter tout type de forme de sensibilisation et libérer la parole des victimes pour qu'elles soient prises en charge et accompagnées.

[141]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Concernant les crèmes que vous avez pu voir sur les comptoirs des pharmacies, il s'agit d'un projet de mon cabinet. Ce n'est pas une société privée, mais nous-mêmes qui avons financé ces crèmes destinées au public en situation de violences intrafamiliales. Outre les pharmacies, nous avons aussi collaboré avec d'autres acteurs qui ont accepté de déposer ces échantillons sur leur comptoir.

M. Sadik Köksal (MR).- C'est une très bonne initiative, raison pour laquelle je l'ai évoquée. En l'occurrence, le pharmacien ne savait pas que cela venait des pouvoirs publics.

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Il faut parfois rester humble, et nous n'avons pas fait de publicité à ce sujet. Nous n'avons fait que distribuer, sans faire de communication. L'essentiel était de diffuser à large échelle ces numéros d'urgence.

M. Sadik Köksal (MR).- C'est le genre d'initiative que je souhaite encourager, sans oublier la présence d'un affichage permanent.

- *L'incident est clos.*

[151]

QUESTION ORALE DE MME ARIANE DE LOBKOWICZ

À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant la Journée mondiale de la trisomie 21.

[153]

Mme Ariane de Lobkowicz (MR).- La trisomie 21 affecte le quotidien de beaucoup de personnes ainsi que celui leurs familles. En Europe, cette maladie touche 1 nouveau-né sur 900. En Belgique, 10.000 personnes sont atteintes de la trisomie 21, soit 1 sur 800.

Avec l'avancée de la médecine, l'espérance de vie des personnes concernées a augmenté, passant de 40 à 60 ans. Cependant, leurs besoins restent très importants à maints égards : les établissements d'enseignement doivent procéder à des adaptations pour être plus inclusifs, et la transition entre vie scolaire et vie professionnelle doit être facilitée.

Par ailleurs, les personnes souffrant de trisomie 21 subissent de réelles discriminations au quotidien : elles ont des problèmes psychosociaux, éprouvent des difficultés à se mouvoir correctement et sont jugées à leur faciès ou leur lenteur.

De nombreuses initiatives ont été lancées pour sensibiliser aux problèmes, comme la Semaine du handicap ou Brussels Accessible to All, organisées en collaboration avec le Conseil bruxellois des personnes handicapées. Ces organisations ont mené un important travail de sensibilisation, mais il reste encore un long chemin à parcourir.

Vos services disposent-ils de données précises concernant le nombre de personnes atteintes de trisomie 21 dans la Région de Bruxelles-Capitale ?

Comment évaluez-vous les résultats de Brussels Accessible to All et de la Semaine du handicap ?

La Journée mondiale de la trisomie 21 a eu lieu le 21 mars 2024. Des événements ont-ils été organisés à cette occasion ?

[155]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Il semble y avoir une certaine mécompréhension quant au rôle d'equal.brussels concernant le handicap.

En effet, conformément à l'ordonnance relative au handistreaming, equal.brussels travaille à la sensibilisation, l'intégration et la prise en compte du handicap dans toutes les politiques publiques. Equal.brussels ne récolte donc pas de données à ce sujet et n'organise pas d'activités elle-même sur ce sujet. Bien entendu, equal.brussels travaille à la sensibilisation, au travers notamment de campagnes d'information, et soutient financièrement le secteur associatif actif sur ces questions.

En ce qui concerne plus précisément l'évaluation de la campagne Brussels Accessible to All, je me permets de vous renvoyer à la réponse très complète et chiffrée fournie à votre collègue, Mme Czekalski, le 19 octobre 2021 devant cette commission, sur le bilan de cette campagne. J'étais revenue longuement sur les coûts, le bilan presse, l'affichage et les réseaux sociaux.

Concernant la campagne relative à la Semaine du handicap, sachez qu'il s'agit d'une initiative de la Ville de Bruxelles. Je n'ai donc pas d'éléments à vous communiquer à ce sujet.

Enfin, en ce qui concerne les événements organisés à l'occasion de la Journée mondiale de la trisomie 21, je vous renvoie auprès de mon collègue Rudi Vervoort, ministre de la Cocof chargé de la Politique d'aide aux personnes handicapées.

[157]

Mme Ariane de Lobkowicz (MR).- Je vous remercie pour cette réponse exhaustive. Nous en revenons encore une fois à ce problème typiquement bruxellois de la répartition des compétences.

- *L'incident est clos.*

[161]